



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à GOUILLER Sébastien</p> <p>Secrétaire de séance : CORRE Michelle</p> <p>Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 02/04/2024</p>
---	---

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur LABOURET Christian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	65 255.26
Recettes d'investissement :	55 648.89
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 9 606.37
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-61 720.87

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	370 771.78
Recettes de fonctionnement :	430 042.11
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 59 270.33
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+ 106 411.52

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de la Commune 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (hors le Maire qui ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal **adopte le Compte Administratif 2023 de la commune** et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement clos,

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/04/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

